

Image not found or type unknown



Règlement succession et mise sous tutelle

Par **nichevo**, le **20/01/2016** à **10:03**

Bonjour,rrnrnMa mère et moi avons été expropriés en 2005 et la somme attribuée pour notre maison bloquée à la caisse des dépôts et consignations. Je suis, sauf erreur considéré comme nu propriétaire et ma mère usufruitière. Ma mère a été placée sous tutelle et Madame la tutrice entend débloquer cette somme. De cette somme y a t'il une part qui me revient et la tutrice a t'elle le droit d'y toucher ? Peut-elle régler une succession sans mon avis sachant que je suis le seul héritier, ce que je peux prouver ?rrnrnMerci.